Image not found or type unknown

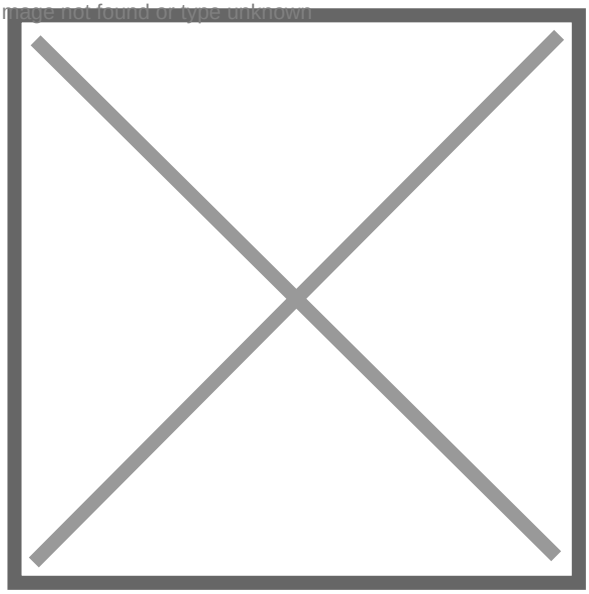

# Fin de l'inscription au casier

Par **Nadja**, le **20/02/2009** à **11:18**

bonjour,

j'ai été condamnée à 1 mois avec sursis en janvier 2006, l'inscription au casier est-elle terminée ? je compte postuler pour un poste fonction publique, mais impossible si cette inscription est toujours d'actualité.

merci beaucoup

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **09:09**

Bonjour,
la seule chose à faire et d'aller au TGI de votre département afin d'aller vérifier par vous même que votre C-J est viege ou non ... Il est impossible de consulter à distance ce document. Aucune copie ne vous sera délivrée. Si il reste une inscription, vous devrez demander son effacement sur le B-2 (consulté par les administration) afin de pouvoir passer des concours pour devenir fonctionnaire à l'exception de la gendarmerie la police et la justice qui eux peuvent consulter le B-1.....

bon courage

Par **Nadja**, le **06/03/2009** à **18:31**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse. Je vais donc faire cela dès la semaine prochaine.
Encore merci à vous
Bien cordialement
Nadja

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés